

STRATÉGIE D'ÉRADICATION DE L'HERBE À POUX DANS LES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT CDN-NDG

Préparé par Line Bonneau, citoyenne
21 novembre 2017

RÉSUMÉ: L'herbe à poux, responsable de 75% des allergies saisonnières prolifère dans les parcs de l'arrondissement comme en témoignent de nombreuses photos publiées sur Facebook et Twitter au cours de l'été 2017. Par l'entremise de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville de Montréal a pris l'engagement de constamment améliorer la qualité de l'air et comme la responsabilité de l'herbe à poux a été déléguée aux arrondissements, on demande à l'arrondissement CDN-NDG d'adopter une résolution pour mettre en place une stratégie d'éradication de l'herbe à poux par arrachage dans ses parcs à temps pour la saison 2018.

L'herbe à poux: un problème de santé publique

On considère que l'herbe à poux est responsable de 75% des allergies saisonnières (Fonds vert) alors que les coûts annuels de santé ont été évalués pour 2005 à plus de 150 M\$ pour l'ensemble des Québécois-es (Tardif, 2008).

Une étude de la Direction de la santé publique "*montre une relation statistiquement significative entre le risque de manifestations allergiques et le niveau d'exposition locale à l'herbe à poux (zone d'influence entre 300 et 1000 m)*". L'étude montre aussi "*la pertinence d'une action locale de contrôle de l'herbe à poux pour réduire la fréquence des allergies dans la population*" (Demers, novembre 2013, page 8).

On s'attend aussi à ce que les changements climatiques augmentent la saison des allergies dues à l'herbe à poux suite à une plus longue saison de croissance et à une augmentation de la sévérité des symptômes et de l'incidence de l'affectation au sein de la population (Larrivée et al. 2015).

L'herbe à poux dans les parcs de CDN-NDG

Comme en font foi les photos publiées sur Facebook et Twitter au cours de l'été 2017 et dont certaines apparaissent à l'annexe 1, l'herbe à poux sur laquelle je veux attirer l'attention est **celle qui pousse librement dans les parcs**, en particulier le long des clôtures, sous les bancs, le long des terrains de sport, près des stations de Bixi, autour des arbres, etc. Ce n'est donc pas l'herbe à poux présente sur les grandes surfaces de pelouse dont la tonte à répétition peut même provoquer une croissance de type bonsaï, ce qui relève d'une autre dynamique.

Ces plants d'herbe à poux sont faciles à localiser et à arracher. Leurs graines ne sont pas aéroportées ce qui augmente les chances de les retrouver au même endroit année après année, habituellement dans un rayon de 2 mètres (Demers, 2013).

Un rappel de la réglementation

En 1996, la Ville de Montréal a abrogé son règlement sur le contrôle de l'herbe à poux sur les terrains privés suite à un recours collectif intenté en 1991. À l'heure actuelle, l'arrondissement CDN-NDG a un règlement sur la hauteur des herbes sur les terrains privés et la portion publique de ces terrains dont l'entretien doit être fait par les résidents et stipulant que les herbes ne doivent pas dépasser 20 cm. (RCA08 17155, Règlement sur la propreté).

Il faut se tourner vers la Charte montréalaise des droits et responsabilités (chapitre 5, article 24, paragraphe c) pour prendre connaissance de l'engagement de la Ville de Montréal par rapport à la qualité de l'air (voir Annexe 2).

De plus, la ville centre a délégué la responsabilité de l'herbe à poux aux arrondissements. Ainsi:

1. La page web 311 information herbe à poux:

"Rôle des arrondissements

Les questions touchant la présence de l'herbe à poux sont la responsabilité des arrondissements dont le rôle est d'élaborer les politiques, les règlements et les campagnes d'éradication."

<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/herbe-%C3%A0-poux>

Dernière mise à jour: 26 septembre 2017 - 10 h 33

2. De manière plus spécifique

Le règlement du Conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielles aux conseils d'arrondissement. (08-055).

Page 5 du Guide technique en annexe (page 17 du pdf): "L'enlèvement des mauvaises herbes et de l'herbe à poux dans les cours d'eau et dans les joints de trottoirs et bordures"

<http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=25974&typeDoc=1>

L'éradication par arrachage: un but à portée de mains

L'herbe à poux qui pousse librement dans les parcs de l'arrondissement se prête à une technique d'arrachage du plant et de disposition aux ordures (et non au compost) du plant et de la terre venant avec les racines, celle-ci pouvant contenir des graines.

Au cours de l'été 2017, j'ai prêté mon concours au projet-pilote conduit par la citoyenne Irène Mayer au Champ des possibles (arrondissement Plateau Mont-Royal), un parc champêtre en milieu urbain. Cette initiative de science citoyenne permettra d'en arriver à un protocole pour la gestion d'un tel type de parc qui soutient la biodiversité tout en tenant compte de la santé

publique. La pratique déployée répond à l'appellation "3x3, retirée": 3 arrachages par été pendant 3 étés de suite et on s'attend à une réduction notable de l'herbe à poux.

Bien sûr, d'autres actions sont nécessaires selon le contexte soit une gestion du couvert du sol (plantations, ensemencement) pour éviter la terre battue et la colonisation opportuniste par l'herbe à poux. De plus, lorsque de nouvelles plates-bandes ou arbres sont installés, un suivi serré doit être fait au cours des deux années suivantes puisque la terre de la ville contient des graines d'herbe à poux comme cela a pu être constaté dans les nouvelles plates-bandes du Lac-aux-castors malgré l'utilisation d'un épais paillis.

Pourquoi agir maintenant?

- Pour remplir les engagements de la Ville envers ses résidents tel que stipulé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;
- Parce que les changements climatiques risquent d'aggraver l'incidence de l'affection dans la population ainsi que la sévérité des symptômes avec des conséquences sur les coûts humains et économiques;
- Parce que les demandes pour soutenir la biodiversité risquent d'augmenter (par exemple, moins de minéralisation des parcs et des terres-pleins) et que sans expertise en arrachage, on se prépare des bombes allergènes;
- Parce qu'un projet d'éradication de l'herbe à poux dans les parcs de l'arrondissement mettrait celui-ci en bonne posture pour solliciter le Fonds vert pour un soutien financier visant une intervention à plus grande échelle, notamment avec la collaboration des propriétaires institutionnels (universités, collèges, écoles, établissements de santé etc.).

CONCLUSION

Adopter et déployer une stratégie d'éradication de l'herbe à poux dans les parcs de l'arrondissement CDN-NDG est une mesure cohérente avec l'engagement de la Ville de Montréal d'améliorer constamment la qualité de l'air pour ses résidents. C'est aussi une réponse à un grave problème de santé publique. De plus, dans le contexte des changements climatiques, éradiquer l'herbe à poux dans les parcs se révèle être une mesure de prévention contre l'aggravation des allergies saisonnières.

Non seulement, l'arrondissement CDN-NDG a-t-il les pleins pouvoirs dans ce dossier mais il a aussi l'occasion de mettre sur pied une initiative qui, en plus de procurer des bénéfices pour la santé des résidents, démontrerait sa crédibilité et sa bonne volonté dans la sollicitation de la collaboration d'autres acteurs à une stratégie de contrôle de l'herbe à poux sur le reste de son territoire.

Line Bonneau
Montréal, Qc

line.bonneau@gmail.com

RÉFÉRENCES

Demers, Isabelle. (novembre 2013). “Les pollens allergènes au Québec. Proposition pour une prise en charge efficace de la problématique”. BISE, Bulletin d’information en santé environnementale. Institut national de santé publique.

<https://www.inspq.qc.ca/bise/article-principal-les-pollens-allergenes-au-quebec-proposition-pour-une-prise-en-charge-efficace-de-la-problematique>

Fonds vert. (s.d.). Contrôle des pollens allergènes dans 3 municipalités québécoises à l’été 2016: des résultats convaincants!

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-244-01W.pdf>

Jacques, L., S. Goudreau, C. Plante, M. Fournier et R.L. Thivierge. (2008). Prévalence des manifestations allergiques associées à l’herbe à poux chez les enfants de l’île de Montréal. Secteur Environnement urbain et santé, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

https://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89494-746-3.pdf

Larrivée, C., N. Sinclair-Désgagné, L. Da Silva, J.P. Révéret, C. Desjarlais. (2015). Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l’État québécois, Rapport d’étude, Ouranos.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evatuation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf>

Tardif, Isabelle (juin 2008). Portrait des coûts de santé associés à l’allergie au pollen de l’herbe à poux. Année 2005. Rapport d’enquête produit par la Direction de santé publique de la Montérégie pour la Table québécoise sur l’herbe à poux.

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/2516/NUISANCE-POUX-Coutssante-2005.pdf>

ANNEXE 1. ALBUM DE PHOTOS DE L'HERBE À POUX DANS LES PARCS DE CDN-NDG

Parc Macdonald



Herbe à poux, plus de 30 cm
Autour d'un arbre
20 août 2017



Herbe à poux
Autour de la borne-fontaine
20 août 2017



Herbe à poux, plus de 30 cm
Le long de la rue
20 août 2017



Herbe à poux, plus de 30 cm
Dans la clôture du terrain de sport
20 août 2017

Parc MacKenzie-King



Clotûre du terrain de soccer
L'herbe à poux regarde passer le
tracteur-tondeuse
2 août 2017



Clotûre du terrain de soccer
Suite à ma plainte, on a passé un
coupe-bordure...
1er septembre 2017



Clotûre du terrain de soccer
Suite à ma plainte, on a passé un
coupe-bordure...mais on a oublié l'herbe à
poux!
1er septembre 2017



Clotûre du terrain de soccer
L'herbe à poux signalée fait ses graines pour
la saison 2018!
20 octobre 2017

Parc MacKenzie-King (suite)



Autour d'un arbre du côté de l'avenue
St-Kevin
14 août 2017



Le long du trottoir du chemin de la
Côte-ste-Catherine
4 août 2017

Parc Van Horne



Pavillon du parc Van Horne
30 août 2017



Pavillon du parc Van Horne
30 août 2017



Autour d'un arbre 30 août 2017



Le long d'une allée
30 août 2017

Centre sportif CDN



Derrière le Centre sportif
14 août 2017



Derrière le Centre sportif
30 août 2017



Parking du Centre sportif
14 août 2017



Clôture du terrain de soccer
14 août 2017



Clôture du terrain de soccer
14 août 2017



Clôture du terrain de soccer
30 août 2017

Parc Nelson-Mandela



Dans une clôture, plus de 30 cm
17 août 2017



Autour d'un réverbère, plus de 30 cm
17 août 2017



Du côté des immeubles d'habitation
17 août 2017



Sortant de la terre battue
17 août 2017

Parc de Kent



Station Bixi, avenue de Kent et chemin de la Côte-des-Neiges
9 août 2017



Suite à un tweet avec le nom du commanditaire, Manuvie. Le plus gros plant a été enlevé
14 août 2017



Pavillon du parc de Kent
14 août 2017



Pavillon du parc de Kent
30 août 2017



Terrain de basket
14 août 2017



Terrain de basket
30 août 2017

Parc de Kent (suite)



Terrain de basket
3 octobre 2017



Terrain de baseball
9 août 2017



Terrain de baseball
3 octobre 2017



Terrain de baseball
3 octobre 2017

ARTICLE 24 | **Engagements**

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits en matière d'environnement et de développement durable, la Ville de Montréal s'engage à :

- a)** promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation ;
- b)** concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel ;
- c)** favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur ;

Tiré de ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits (page 16).